

L'agenda du SNES-FSU

Consultez régulièrement le site : www.lille.snes.edu

Les stages et réunions / visios 1^{er} trimestre 2023-2024

N'hésitez pas à vous inscrire !

Les réunions et stages syndicaux sont ouverts à toutes et à tous. Le Snes-FSU participe aux frais de déplacement des syndiqué.e.s. **Un mois avant le jour du stage, vous devez déposer une demande de congé pour formation syndicale.**

Toutes les infos sur le site : <https://lille.snes.edu/>

Stages

→ Réunion TZR

■ **mercredi 6 septembre de 14h à 17h**

→ Préparer son PPCR

■ **jeudi 19 octobre de 9h à 17h - lieu à déterminer (région lensoise)**

→ Agir syndicalement au sein d'un établissement

■ **vendredi 20 octobre de 9h à 17h**

→ Non titulaires

■ **vendredi 10 novembre de 9h à 17h - Lens, lieu précis à confirmer ou S3 + visio**

→ Stages de proximité

■ **en novembre (date précise à confirmer) - Calais et le Quesnoy**

→ Stagiaires et entrée dans le métier

■ **un mardi de novembre de 9h à 17h - lieu à déterminer**

→ Professeur.e.s documentalistes

■ **en décembre (date précise à confirmer) - lieu à déterminer**



Les autres stages prévus dans l'année
(consultez régulièrement le site) :

- stage TRMD, lycée/collège,
en janvier lieu à déterminer

- stage lettres

- stage maths

- stage carrière

- stage CPE

- stage collège

- stage retraité.e.s et futur.e.s retraité.e.s

- stage autonomie et santé

- stage TZR

- stage voie technologique

Avec la FSU

- stage santé

- stage LGBTQ



Les permanences

Des questions sur vos métiers ?

APPELEZ LA PERMANENCE

Du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30

Toutes nos permanences sont généralistes

- droits et statuts,
- liberté pédagogique,
- vie de l'établissement : emplois du temps, conseil d'administration, DGH, inclusion
- rémunération
- avancement de carrière
- mutation
- mobilisations et actions
- etc

Pour des questions spécifiques, privilégiez ces jours :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
14h30/ 17h30	- Éducation prioritaire - Stagiaires	- Professeur.e.s documentalistes - Stagiaires	- Éducation prioritaire - CPE - AED	- Éducation prioritaire - Futur.e.s retraité.es	- Non titulaires : contractuel.le.s / AED / AESH - Futur.e.s retraité.es
Psu-EN : prendre contact par mail					

Permanence Violences sexistes et sexuelles au travail

Pas une violence sexiste ou sexuelle sur mon lieu de travail !

Depuis deux ans, la section académique du Snes-FSU a mis en place une permanence exclusivement dédiée aux violences sexistes et sexuelles au travail. Cette permanence est animée par des militantes spécialement formées à ces questions et est assurée deux demi-journées par semaine : le mercredi et le vendredi après-midi.

Pour nous contacter et/ou prendre rendez-vous tout au long de l'année : vss@lille.snes.edu

Section académique du SNES-FSU

209 rue Nationale - 59000 Lille

➤ Tél : 03 20 06 77 41

➤ Mail : s3lil@snes.edu



lille.snes.edu



www.facebook.com/snesdelille/



AESH : <https://www.facebook.com/groups/310695757122929>



Stagiaires : www.facebook.com/groups/513361063168120



twitter.com/snesdelille



Publication du Syndicat National des Enseignements de Second Degré (SNES) - Section académique de Lille, 209, rue Nationale, 59000 Lille - Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax. : 03 20 06 77 49 - s3lil@snes.edu - site internet : www.lille.snes.edu - Direction de la publication : Jean-François Carémel - Agence Good Mood, Villeneuve d'Ascq, Imprimerie Blas-Desmoutiez, Lille - CPPAP N°0521 S 05524 - Dépôt légal n°651 - Prix : 0,76 € - Abonnement : 5 € 33



209 rue Nationale à Lille, tél : 03 20 06 77 41
courriel : s3lil@snes.edu
site : <https://lille.snes.edu/>



S3 Lille, le journal du Syndicat national des enseignants de second degré
Bulletin de rentrée collège-lycée - Septembre 2023

ISSN : 2426-556X

L'édito

Revaloriser le second degré

Adhérer au Snes-FSU, c'est d'abord intégrer le premier syndicat du second degré, majoritaire dans toutes les instances nationales et dans l'académie de Lille. C'est rejoindre un collectif qui rassemble les professeur.e.s, CPE, PsuEN et Dcio, AED et AESH réuni.e.s autour d'une idée commune : le service public d'éducation étant un vecteur essentiel d'émancipation sociale et de lutte contre les inégalités, il incombe à l'État de déployer des politiques et des budgets en ce sens.

Ce projet suppose que les personnels ne soient pas accablés d'injonctions qui minent leur autonomie professionnelle : ils ont leur mot à dire sur leur métier, l'organisation de leur établissement et du système éducatif tout entier, sans être ignorés, voire méprisés. L'engagement des personnels doit être aussi revalorisé en termes de carrière et de rémunération, sans contreparties, loin de toute mise en concurrence et à l'abri de l'arbitraire local.

Présent dans la plupart des établissements, le Snes-FSU conseille tout.e.s les collègues, les informe sur leurs droits, et les soutient dans leurs démarches en se fondant sur la réglementation statutaire. Notre ambition pour le second degré valorise les apprentissages culturels, loin de la vision étriquée contenue dans les « fondamentaux ». Elle s'oppose clairement à la limitation de la liberté pédagogique, menée au nom de « l'innovation » et du projet local. Nous avons besoin de cette liberté pour prendre en compte tous les publics et pour travailler en équipe pluriprofessionnelle. Cette ambition implique de remettre à plat les réformes du lycée, du bac, et de l'accès à l'enseignement supérieur, et de reconstruire le collège sur d'autres bases que celles mises en place en cette rentrée 2023. Elle impose, dans notre académie en particulier, de protéger les établissements publics de la concurrence du privé, et d'étendre le périmètre de l'éducation prioritaire. L'argent public doit aller vers l'école publique.

Notre projet éducatif repose sur des personnels reconnus dans leur expertise professionnelle, associés aux opérations de gestion collective, en particulier pour les mutations : cela nécessite de revenir à une gestion paritaire et transparente des carrières, supprimée en grande partie en 2019, et d'exclure tout recrutement par les hiérarchies locales. Avec les personnels, le Snes-FSU revendique une autre politique éducative pour la réussite des élèves.

■ Jean-François Carémel

PACTE ENSEIGNANT



Quelle politique pour les collèges et lycées ?

Riposter aux attaques

Comme l'hôpital ou d'autres services publics, l'école a subi ces cinq dernières années de multiples attaques :

- Suppression de 7900 postes dans les collèges et lycées.
- Pilotage de plus en plus autoritaire et vertical du système éducatif sous couvert d'une « autonomie » qui veut en réalité mettre nos métiers sous tutelle locale (Pacte, « auto-évaluation »).
- Au collège, les classes sont les plus chargées d'Europe et même l'inclusion est compromise. La réforme qui s'engage refuse de s'attaquer aux inégalités, bien au contraire : mise en concurrence des personnels du 1^{er} et du 2nd degré en 6^{ème}, découverte des métiers comme antichambre de l'apprentissage dès la 5^{ème}, enseignement privé conforté, éducation prioritaire délaissée.
- Au lycée, les réformes dégradent les conditions de travail et creusent les inégalités sociales et de genre, compromettant ainsi la réussite scolaire et l'accès à l'enseignement supérieur. Avec le Service National Universel (SNU), il s'agit de domestiquer la jeunesse et non de l'émanciper.
- Le pacte entend nous faire travailler toujours plus. Il est déjà une menace pour nos statuts (logique de contractualisation, annualisation de certaines missions, liberté pédagogique) et pour le collectif de travail (logique concurrentielle...).

Défendre un projet

À rebours de cette entreprise de casse du service public du système éducatif, nous portons un autre projet pour les personnels et le métier :

Gagner pour nos salaires et nos pensions

Face à l'inflation, le déclasserement salarial de nos professions devient insupportable et a de lourdes conséquences, comme le montre la crise d'attractivité de nos métiers.

Il faut d'urgence obtenir une revalorisation des personnels, sans contreparties :

- dégel immédiat du point d'indice à hauteur de l'inflation, a contrario des primes qui ne comptent pas pour les pensions,
- rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2010,
- aucun.e professeur.e, CPE, PsyEN ne doit être recruté.e en dessous de 2 000 € nets, ce qui est encore le cas à la rentrée 2023,
- à terme, toutes les grilles de salaires doivent être reconstruites avec l'objectif de retrouver un traitement de début de carrière équivalent à 2 fois le SMIC.

SNES-FSU @SNESFSU · 11 mai
"Le projet du pacte est une attaque frontale contre le statut" @SVenetitay ouvre le séminaire @SNESFSU "Le statut de la #fonctionpublique : une idée neuve" #NonAuPacteEnseignant



3 93 124 5 455

Refonder le 2nd degré

Collège

Le projet éducatif du Snes-FSU pour le collège s'appuie sur des exigences et des propositions concrètes et cohérentes pour une scolarité obligatoire portée à 18 ans. Elles nécessitent une politique éducative ambitieuse, des choix budgétaires, des mesures de revalorisation et aussi un plan pluriannuel de recrutement pour inciter les étudiant.e.s à se diriger vers nos métiers. Cette politique doit se donner les moyens d'un service public de qualité mis à mal par les politiques libérales françaises et européennes, notamment dans le champ éducatif, ainsi que par la concurrence de l'enseignement privé qui favorise l'entre-soi.

→ La limitation des effectifs de classe à 24 élèves en collège (20 en éducation prioritaire), avec des dédoublements ou co-interventions dans toutes les disciplines inscrites dans une grille horaire nationale, est une priorité. Ces effectifs sont en outre réduits pour toute situation d'inclusion d'élèves.

→ Programme, DNB, organisation des enseignements... toute décision du ministère doit être débattue en amont avec les personnels et leurs représentant.e.s pour que l'expertise des enseignant.e.s soit prise en compte. Socle et parcours doivent être questionnés. Les certifications, qui menacent les diplômes, doivent être abandonnées. La liberté pédagogique exclut que les chef.fe.s d'établissement jouent un rôle dans l'évaluation pédagogique et les choix pédagogiques des collègues. Du temps doit être restitué aux équipes pour qu'elles organisent librement des collectifs de travail.

→ Les personnels de vie scolaire (CPE, AED), les AESH, les PsyEN, infirmier.e.s scolaires et assistant.e.s sociaux doivent être présent.e.s partout en nombre suffisant.

→ Le collège inclusif nécessite des moyens et la priorité doit aller à la baisse des effectifs pour réellement prendre en compte la place des élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers (BEP). Les AESH doivent être titularisé.es dans un corps de catégorie B à créer.

→ La révision de la carte de l'éducation prioritaire est urgente avec des critères concrets, transparents et nationaux avec un seul et même label pour tous, sans contractualisation des moyens.

Lycée

À court terme, le Snes-FSU revendique une organisation transitoire des enseignements et du baccalauréat qui limite les dégâts des réformes Blanquer :

→ La conservation des trois spécialités en Terminale pour en finir avec la logique délétaire du principe de spécialisation par élimination ;

→ La suppression du contrôle continu et le regroupement de l'ensemble des épreuves nationales du bac en juin ;

→ L'aménagement des programmes et des épreuves qui le nécessitent, dont le Grand Oral qui ne doit évaluer que ce qui fait l'objet d'un enseignement et s'appuyer pour la voie technologique sur le projet technologique ;

→ La reconstitution de la classe comme collectif de travail ;

→ La déconnexion du calendrier des épreuves de bac de celui de Parcoursup ;

→ La suppression de tous les éléments qui font de Parcoursup une plateforme de tri social et transforment les enseignant.e.s en agent.e.s de la sélection.

À moyen terme, il y a urgence à repenser toute l'architecture du lycée et les modalités des épreuves du baccalauréat :

→ Après la classe de Troisième, le service public doit permettre à tous et toutes de poursuivre leur scolarité dans une des trois voies du lycée. Il s'agit de mieux articuler les contenus du collège et ceux du lycée.

→ Il faut rendre au baccalauréat sa valeur de diplôme national qui garantit l'accès à une formation publique de l'enseignement supérieur.

→ La rénovation des séries doit permettre une formation cohérente, en lien avec des poursuites d'études ouvertes et diversifiées.

→ Il est nécessaire de repenser les programmes des séries technologiques pour redonner à cette voie l'ambition et les moyens de faire réussir les élèves.

→ Il faut renforcer les formations supérieures du lycée, notamment les CPGE de proximité et les BTS.

Un syndicat de terrain

Au contact des collègues au quotidien

Contrairement à d'autres organisations syndicales qui font le choix d'avoir des professionnels du militantisme n'exerçant plus leur métier, le Snes-FSU ne décharge jamais totalement ses militant.e.s de leur activité professionnelle : même au plus haut niveau national, ils et elles continuent à exercer leur métier en établissement.

→ Dans les instances académiques et nationales, les militant.e.s du Snes-FSU sont en mesure de révéler la réalité du terrain et de défendre le point de vue des enseignant.e.s, PsyEN et Dcio, CPE, AED, AESH.

→ Nous sommes présent.e.s dans les établissements grâce au tissu de sections locales qui maillent toute l'académie, qui investissent les conseils d'administration pour contrôler l'action des directions d'établissement, les budgets, les dotations horaires, et qui organisent des « heures d'information syndicale » durant lesquelles les militant.e.s académiques interviennent dès qu'ils ou elles sont sollicité.e.s.



Pourquoi adhérer ?

Le Snes-FSU obtient des résultats concrets et encourageants : un grand nombre de recours satisfaits, améliorations tangibles des conditions de travail lors des examens (EAF, répartition des tâches...), carrières (hors-classe pour toutes et tous, extension de la classe exceptionnelle...), prime REP+, améliorations de situations en établissements (dotations, compléments de service...), accompagnements individuels de collègues, et bien d'autres interventions au quotidien.

Comment adhérer ?

► Dans votre établissement en contactant le trésorier ou le S1 (secrétaire de la section Snes-FSU) de votre établissement.

► En ligne : sur le site du Snes-FSU de Lille.

